

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le mardi 15 octobre 2024 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE septembre 2024
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Embauche d'une ressource temporaire - Directeur général intérimaire
 - 6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 11 octobre 2024
 - 6.3 Demande de subvention pour le spectacle de Noël 2024 - Église Saint-Philémon de Stoke
 - 6.4 Emprunt temporaire pour des dépenses d'immobilisation en raison des changements climatiques
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Installation de lumières au LED - Parc 3R
 - 8.2 Signature d'un contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments
 - 8.3 Signature d'une garantie long-terme - Ponceau du 13e rang
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Acceptation d'une entente de réalisation de travaux municipaux avec Les Terrains SD inc. pour la construction d'une rue sur les lots 5 286 865 et 5 286 881
 - 10.2 DEMANDE À LA CPTAQ - 6745094 CANADA INC. - 765, CHEMIN CARRIER - LOT 3 101 672-P
 - 10.3 Acceptation d'une entente de réalisation de travaux municipaux avec 9132-9938 Québec inc. pour la construction d'une rue sur les lots 5 287 742 et 5 286 864
 - 10.4 Acquisition et municipalisation de la rue du Terroir
11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
 - 11.1 Demande de soutien financier aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Régions et Ruralité)

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
 - 12.1 Octroi de subvention à l'APLS - Marché de Noël
 - 12.2 Adoption du budget version 4 de l'OMH pour l'année 2024
 - 12.3 Adoption du budget version 5 de l'OMH pour l'année 2024
13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pour adoption

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le mardi 15 octobre 2024 à 19h00. Sont présents, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, greffier-trésorier adjoint, est également présent et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19h00.

Résolution
2024-10-162

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-163

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE septembre 2024

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 9 septembre 2024 avec dispense de lecture, copies de celui-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Six citoyens sont présent à la séance. Les questions posées lors de la première période de questions portent sur les sujets suivants :

1- Procédure lors d'une demande à la CPTAQ

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 30 août et la 4 octobre 2024. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel)..

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2024-10-164

6.1 Embauche d'une ressource temporaire - Directeur général intérimaire

ATTENDU la vacance du poste de direction générale et greffe-trésorerie pour une durée indéterminée;

ATTENDU le souhait du conseil de s'adjoindre les services d'une ressource pour assurer l'intérim pendant la vacance du poste de direction générale et greffe-trésorerie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE libérer Jonathan Lemaire, directeur des services municipaux, de ces fonctions de directeur général intérimaire;

D'embaucher monsieur Pierre Bell à titre de directeur général par intérim et de le rémunérer à l'heure, selon les besoins de la Municipalité;

D'autoriser le maire Luc Cayer ou, en son absence, le maire remplaçant à signer et autoriser les factures de monsieur Bell, pour et au nom de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-165

6.2 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 11 octobre 2024

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 11 octobre 2024 au montant de 526 9997,81 \$ \$;

ET D'accepter le paiement des opérations courantes au montant de 61 045,42 \$ \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-166

6.3 Demande de subvention pour le spectacle de Noël 2024 - Église Saint-Philémon de Stoke

ATTENDU le spectacle de Noël de l'Église Saint-Philémon de Stoke le 16 novembre 2024;

ATTENDU QUE ce spectacle sert à financer une portion des frais de maintenance et de fonctionnement de l'Église;

ATTENDU la demande de commandite d'un montant de 3 000\$ reçue en date du 24 septembre dernier.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

DE contribuer monétairement au spectacle de Noël de l'Église Saint-Philémon de Stoke, servant à financer les frais d'entretien et de fonctionnement de l'Église, pour un montant de 3 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-167

6.4 Emprunt temporaire pour des dépenses d'immobilisation en raison des changements climatiques

ATTENDU QUE les changements climatiques, du fait de leurs nombreux effets sur la température et le climat, occasionnent des crues soudaines et des inondations qui endommagent les infrastructures routières et les réseaux de drainage urbain et menacent la sécurité civile et routière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke n'échappe pas à cette réalité et doit faire face aux conséquences financières des bris engendrés par les changements climatiques;

ATTENDU QUE des dépenses ont dues être engagées, notamment mais non limitativement pour le remplacement d'un ponceau dans le 13e rang à la suite de pluies importantes, et que la Municipalité de Stoke doit procéder à un emprunt temporaire pour les sommes dues.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'autoriser la Municipalité à demander à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François un financement temporaire au montant de 500 000 \$ conformément au Règlement 612 approuvé en date du 2 octobre 2023 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ET D'autoriser le maire Luc Cayer et le greffier-trésorier adjoint Jonathan Lemaire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution
2024-10-168

8.1 Installation de lumières au LED - Parc 3R

ATTENDU QUE les lumières des plateaux sportifs au parc 3R sont vieillissantes et que de nombreux remplacements sont requis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire un virage vers des lumières au LED et avoir la possibilité de moduler l'intensité des lumières;

ATTENDU QU'une subvention d'Hydro-Québec permet de payer une portion de l'acquisition des lumières.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'octroyer le mandat de remplacement des lumières au parc 3R pour des lumières au LED avec possibilité de moduler l'intensité de ces dernières pour la somme de 15 300 \$ avant les taxes;

D'affecter le fonds de parcs aux paiements de ces travaux;

ET D'autoriser le directeur des services municipaux à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : Fonds de parcs

Résolution
2024-10-169

8.2 Signature d'un contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments

ATTENDU le surcroît de travail généré par la retraite progressive d'une salariée du service des parcs, espaces verts et bâtiments et le besoin de nommer une ressource en mesure d'assurer l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale 2024-2025;
ATTENDU QUE la Municipalité peut confier, dans le cours de ses opérations, des travaux à forfait ou en sous-traitance pour l'exécution d'une partie quelconque du travail régi par l'accréditation syndicale, sous certaines conditions édictées à l'article 25 de la convention collective en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser le directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, le contrat de sous-traitance pour l'entretien de la patinoire, des parcs et des bâtiments dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-170

8.3 Signature d'une garantie long-terme - Ponceau du 13e rang

ATTENDU les travaux de réfection d'un ponceau dans le 13e rang de Stoke effectué par Excavation M. Toulouse;

ATTENDU QUE, suite à un incident en chantier causé par l'entrepreneur, le fournisseur de ponceaux ARMTECH refuse d'honorer la garantie prévue avec l'acquisition d'un des ponceaux;

ATTENDU QUE l'ingénieur de l'entrepreneur, suite à une vérification du ponceau, est d'avis que la capacité structurale de l'ouvrage ne sera pas réduite à la suite de l'incident;

ATTENDU QUE l'entrepreneur est prêt à garantir l'ouvrage pour tous les bris et/ou défauts qui pourraient résulter de l'incident en chantier, et ce, pour une durée de 50 ans, soit la durée de vie utile du ponceau.

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie de la Municipalité pour le chantier, la FQM, souhaite être assurée qu'ils ne seront pas mis en cause advenant qu'un futur bris ou défaut résulterait de l'incident en chantier.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

DE garantir à la FQM qu'ils ne seront pas mis en cause advenant un bris ou un défaut futur résultant de l'incident en chantier;

D'autoriser le directeur des services municipaux à signer tous les documents requis afin de conclure l'entente de garantie à long-terme avec l'entrepreneur Excavation M. Toulouse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2024-10-171

10.1 Acceptation d'une entente de réalisation de travaux municipaux avec Les Terrains SD inc. pour la construction d'une rue sur les lots 5 286 865 et 5 286 881

ATTENDU le dépôt d'un avant-projet de développement domiciliaire avec ouverture de rue sur la Route 216;

ATTENDU le Règlement no 548 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux édictant les normes relatives à la construction de nouvelles rues municipales;

ATTENDU le Guide de raccordement des nouvelles rues du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

ATTENDU QUE l'avant-projet déposé est conforme à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et correspond à la vision de développement résidentiel en périmètre urbain énoncée au Plan d'urbanisme en vigueur (Règlement numéro 459);

ATTENDU QUE le promoteur devra respecter la grille d'usage au règlement de zonage pour les zones affectées;

ATTENDU QUE, malgré la signature d'une entente promoteur, le projet devra rester en tout temps conforme à la réglementations, aux lois et normes en vigueur.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'accepter de conclure une entente de réalisation de travaux municipaux pour la construction d'une rue sur les lots 5 287 742 et 5 286 864 en prévision d'un nouveau développement domiciliaire en périmètre urbain;

DE transmettre, au nom des propriétaires-promoteurs, une demande d'ouverture de rue au MTQ;

ET D'autoriser le maire, le directeur général ou le greffier-trésorier adjoint en son absence, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.2 DEMANDE À LA CPTAQ - 6745094 CANADA INC. - 765, CHEMIN CARRIER
- LOT 3 101 672-P

ATTENDU QU'une demande d'autorisation relative à l'aliénation/lotissement à même une partie du lot 3 101 672 du Cadastre du Québec, sis au 765, chemin Carrier, a été déposée par l'entreprise 6745091 CANADA INC le 12 septembre 2024;

ATTENDU QUE la propriété de la demanderesse est d'une superficie de 67 868 mètres carrés;

ATTENDU QU'une partie est actuellement utilisée à des fins de résidence principale ainsi que pour une industrie opérant sous la raison sociale de RAFINEX INC. L'usage industriel bénéficie d'un droit acquis d'un hectare (Décision CPTAQ numéro 369722);

ATTENDU QU'une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, localisée à même une partie du lot 3 101 672, du Cadastre du Québec faisant partie intégrante de la décision numéro 371773 rendue le 28 juin 2011;

ATTENDU QUE 674594 CANADA INC. est le propriétaire d'une partie du lot 3 101 672 du Cadastre du Québec dûment acquis et enregistré à la publicité des droits le 5 décembre 2007 sous le numéro 14 833 494;

ATTENDU QUE l'usage principal du lot 3 101 672 est résidentiel et industriel;

ATTENDU QUE la nature du projet vise à permettre la vente d'une partie du lot 3 101 672 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande est situé dans la zone A-5 du plan de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE la superficie de l'immeuble visé par la demande est de 0.4 hectare;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'aura pas de conséquences sur les activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ni sur le développement de ces activités;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'ajoutera pas de contraintes et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevages du voisinage;

ATTENDU QUE l'occupation réelle des lieux à des fins autres que l'agriculture représente une superficie de 1,44 hectare;

ATTENDU QUE l'industrie bénéficie de droits acquis et est contiguë à un îlot déstructuré atténuant l'impact négatif sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande n'a pas d'impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation actuellement en vigueur de la Municipalité de Stoke;

ATTENDU QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Stoke appuie et recommande la demande d'autorisation relative à l'aliénation/lotissement à même une partie du lot 3 101 672 du Cadastre du Québec de 6745094 CANADA INC »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-10-173 10.3 **Acceptation d'une entente de réalisation de travaux municipaux avec 9132-9938 Québec inc. pour la construction d'une rue sur les lots 5 287 742 et 5 286 864**

ATTENDU le dépôt d'un avant-projet de développement domiciliaire avec ouverture de rue sur la Route 216;

ATTENDU le Règlement no 548 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux édictant les normes relatives à la construction de nouvelles rues municipales;

ATTENDU le Guide de raccordement des nouvelles rues du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ);

ATTENDU QUE l'avant-projet déposé est conforme à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et correspond à la vision de développement résidentiel en périmètre urbain énoncée au Plan d'urbanisme en vigueur (Règlement numéro 459);

ATTENDU QUE le promoteur devra respecter la grille d'usage au règlement de zonage pour les lots affectés;

ATTENDU QUE, malgré la signature d'une entente promoteur, le projet devra rester en tout temps conforme à la réglementation, aux lois et normes en vigueur.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu

D'accepter de conclure une entente de réalisation de travaux municipaux pour la construction d'une rue sur les lots 5 287 742 et 5 286 864 en prévision d'un nouveau développement domiciliaire en périmètre urbain;

DE transmettre, au nom des propriétaires-promoteurs, une demande d'ouverture de rue au MTQ;

ET D'autoriser le maire, le directeur général ou le greffier-trésorier adjoint en son absence, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-10-174 10.4 **Acquisition et municipalisation de la rue du Terroir**

ATTENDU QUE les conditions préalables à l'acceptation et à la municipalisation de la rue du Terroir ont été rencontrées à la satisfaction de la Municipalité de Stoke;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'acquérir les lots formant l'assiette de la rue du Terroir pour la somme d'un dollar conformément à l'entente promoteur;

DE procéder à l'ouverture publique de la rue nouvellement acquise;

ET D'autoriser le maire Luc Cayer et le directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2024-10-175

11.1 Demande de soutien financier aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François (Fonds Régions et Ruralité)

ATTENDU le Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC du Val-Saint-François pour le soutien financier à des projets structurants dont une somme de 27 000 \$ est disponible et réservée à la Municipalité de Stoke;

ATTENDU la résolution numéro 2024-08-143 portant sur le dépôt d'une demande d'ajout d'entreposage au parc 3R;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le projet qu'elle compte déposer au FRR afin d'y ajouter la modernisation de notre éclairage de plateaux sportifs.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

DE déposer une demande de soutien financier au FRR à la MRC du Val-Saint-François pour l'ajout d'entreposage et la modernisation de nos lumières de plateaux sportifs au parc 3R pour une somme estimée à 37 000 \$;

ET D'autoriser la direction générale et greffe-trésorerie, ou son adjoint en son absence, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

Résolution
2024-10-176

12.1 Octroi de subvention à l'APLS - Marché de Noël

ATTENDU la tenue d'un marché de Noël par l'Association de Protection du Lac Stoke (APLS) le 30 novembre 2024;

ATTENDU la demande de subvention de l'APLS reçue en date du 10 septembre 2024;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'offrir la gratuité de la salle Les Appalaches et des équipements audio pour la tenue du Marché de Noël par l'APLS.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-10-177

12.2 Adoption du budget version 4 de l'OMH pour l'année 2024

ATTENDU le budget version 4 de l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget version 4 de l'année 2024 en date du 27 août 2024, portant la quote-part de la Municipalité à 793 \$.

Résolution
2024-10-178

12.3 Adoption du budget version 5 de l'OMH pour l'année 2024

ATTENDU le budget version 5 de l'année 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke);

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Dodier

D'approuver le budget version 5 de l'année 2024 en date du 26 septembre 2024, portant la quote-part de la Municipalité à 981 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Six citoyens sont toujours présents. Les questions posées à la 2e période de questions portent sur les sujets suivants:

- 1- Le nombre de lots disponibles lors de l'ouverture des rues (points 10.1 et 10.3).
- 2- L'avancement dans le dossier d'achat du Camp Papillon

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Steeves Mathieu propose de lever la séance à 19h47.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer

Maire

Pour adoption